

**PLAN GENERAL DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE  
 DES PERIMETRES DE PROTECTION**

Echelle : 1 / 2 000

**Route Départementale n° 901 (RD901):**

- Installation d'une barrière anti-dévoisement le long de la RD901 aux points sensibles entre le chemin d'accès et le hameau de Pierre Brune sur la Commune de LE GARN
- Mise en place de panneaux de signalisation
- Réglementation de la circulation des véhicules, engins et citernes transportant des matières liquides (hydrocarbures et autres produits chimiques, lisiers et produits de traitement des cultures) susceptibles de polluer les eaux souterraines.

**Périmètre de Protection Immédiate :**

- Nettoyage de la zone de protection immédiate
- Abattage et essouchage d'arbres
- Mise en place d'une clôture à maille large et d'un portail d'accès
- Remodelage après essouchage des arbres et arbuste

**Chemin d'accès (Chemin communal) :**

- Reprise et aménagement du chemin communal

**Captage de CANNAUX :**

- Nettoyage des ouvrages
- Protection des exutoires de TP/vidange (clapets anti-intrusions)
- Création d'une nouvelle conduite TP/vidange PVC Ø 200 (env. 25 ml) avec clapet anti-intrusion et massif béton au niveau de l'exutoire
- Création d'une aération avec protection pare-insectes (grillage)
- Changement de la porte d'accès (porte fermant à clef)
- Mise en place d'un compueur volumétrique et de son regard de visite
- Pose de robinet pour le prélèvement d'échantillon d'eaux brutes

**Commune de LE GARN**

**Commune de LAVAL-SAINT-ROMAN**

**Commune d'ISSIRAC**

	Périmètre de Protection Immédiate
	Périmètre de Protection Rapprochée
	Panneaux de signalisation
	Glisseries anti-dévoisement (emplacements à définir)

